

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Maîtriser ses dépenses d'énergie
et améliorer son confort de vie, c'est possible





Nicolas Kada, Adjoint à la Coordination de l'Action sociale et vice-président du CCAS, déclare :

«La Ville de Grenoble et son CCAS sont mobilisés aux côtés de nombreux partenaires afin de lutter contre la précarité énergétique des Grenobloises et Grenoblois. En ce contexte de forte inflation et de crise énergétique, le soutien et l'accompagnement des personnes vivant dans des passoires thermiques est une question de justice sociale centrale. Grenoble, Capitale Verte de l'Europe, apporte sa contribution au dispositif MurMur pour les moins aisé-es et participe pleinement à des projets d'envergure tels que la rénovation des Villeneuve. C'est un début mais il est crucial que l'Etat redouble d'ambition.»

Le Pôle Inclusion Financière du CCAS

Depuis 10 ans, le CCAS de Grenoble est engagé dans la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement aux difficultés économiques des ménages. Le Pôle Inclusion Financière (PIF) est en charge du pilotage de la politique du CCAS visant :

- **l'inclusion bancaire** (par le biais du microcrédit personnel)
- **l'accompagnement budgétaire et le traitement du surendettement** (plateforme budget labélisée par l'État depuis 2019 en Point Conseil Budget)

Le Pôle Inclusion Financière porte également un Service Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) : **la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique.**

LE PIF EN CHIFFRES



464

personnes
accompagnées
par le Point Conseil
Budget en 2021
420 en 2020



170

diagnostics
sociotechniques
réalisés en 2021
dans le cadre de
la lutte contre la
précarité énergétique
130 en 2020

La précarité énergétique et la plateforme de lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est un phénomène aux visages multiples : ménages très modestes pour lesquelles la difficulté d'accès à l'énergie aggrave une situation déjà critique, ménages actifs qui basculent sans le savoir dans la précarité lors de l'acquisition d'un bien défaillant en termes de performance énergétique ou lors d'une séparation, personnes âgées, familles monoparentales, locataires, propriétaires...

En France, acteurs et actrices public-ques et associations sont mobilisé-es sur le sujet. La notion de précarité énergétique est inscrite dans la loi depuis 2010 et 15 mécanismes nationaux pour la rénovation énergétiques existaient en 2020 ainsi que plus de 2000 mécanismes à l'échelon local.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble met en œuvre depuis 2012 à l'échelle du territoire de Grenoble un dispositif de lutte contre la précarité énergétique articulé autour de trois axes : la détection, le conseil en maîtrise de l'énergie et l'accompagnement des ménages.

Ce dispositif repose sur la coordination, au profit des ménages grenoblois en difficultés, des actions portées par différents acteurs et actrices du territoire investi-es sur cette problématique majeure (GEG, CCIAG, Conseil Départemental de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, ADIL, Ulisse Energie, bailleurs sociaux, etc.).

Avec l'appui de ces partenaires, le CCAS de Grenoble souhaite aujourd'hui poursuivre son action auprès des ménages, en renforçant la détection des situations de précarité énergétique, et en augmentant sa capacité à proposer des solutions pour un meilleur traitement de cette problématique. Ainsi, la réalisation des interventions à domicile par le biais de diagnostics sociotechniques donnera lieu, de façon quasi systématique, à un accompagnement renforcé des ménages mobilisant des actions sociales, budgétaires, techniques et juridiques et permettant ainsi une meilleure articulation autour des difficultés rencontrées.

Schéma d'intervention de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique :

REPÉRAGE

- Orientation par GEG
- Orientations par autres partenaires
- Autosaisie
- Utilisation de la fiche de repérage Mal Logement

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- Rappel sous 48h
- Informations générales
- Évaluation de la demande
- Proposition d'un rendez-vous : 3 possibilités

À DOMICILE

*Si éligible SLIME :
RSA, CSS, chèque
énergie
plafond ANAH-
très modeste*

À L'ADIL

*• Suspicion
non-décence
• Litige avec le
bailleur
• Difficultés avec
la copropriété*

PERMANENCE MAISON DES HABITANT-ES

*Si non-éligible
SLIME*

DIAGNOSTIC DE LA SITUATION

PRÉPARATION DU DST

- Analyse de consommations
- Lien partenaires (réfèrent social, bailleur, GEG)
- Pré-remplissage de l'outil de saisie SOLIDIAG v2

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

*Supervision de
l'intervention de
Soleni*

DST

- Etude des problématiques du ménage
- Echanges sur les usages et habitudes du ménage
- Installation d'équipements économes et conseils

SUITES

*Mise en place de
l'accompagnement
renforcé
Liens partenaires*

FINALISATION DU DST

- Reprise du logiciel
- Analyse des consommations
- Rédaction, édition du rapport

SUITES

- Remise du rapport aux ménages
- Transmission du rapport aux partenaires
- **Mise en place de l'accompagnement renforcé**

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie

La Plateforme bénéficie d'un financement depuis 2017, dans le cadre d'un programme soutenu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : **le programme SLIME+** (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Il vise la sensibilisation, l'information et la formation des ménages en situation de précarité énergétique, dans l'objectif de définir avec eux et de les accompagner dans la mise en œuvre de solutions durables pour réduire leur consommation d'énergie. A noter que la plateforme bénéficie également du soutien financier de GEG et de la CCIAG.

Pour les années 2022 et 2023, les dépenses éligibles sont impérativement réalisées par la collectivité pilotant le dispositif SLIME sur le territoire, sur la période déclarée par la collectivité (année civile) et concernent uniquement les ménages dits « très modestes » (près de 90 % des ménages accompagnés par le CCAS). Le financement prend en compte :

- **l'animation et la coordination territoriale** de la démarche partenariale (réunions, présentation de l'action, etc.),
- **la communication à destination des ménages** pour les informer sur le dispositif,
- **la sensibilisation des « donneurs d'alerte »** ou prescripteurs de visite (réunions, ateliers, etc.),
- **la formation des conseiller-es en énergie à domicile** en charge des visites ainsi que sur la médiation énergie bailleur – locataire,
- **la réalisation des diagnostics sociotechniques** : ils sont réalisés depuis mai 2022 sous la forme d'une seule visite à domicile par les conseillères en économie sociale et familiale du Pôle Inclusion Financière du CCAS afin de répondre de manière plus pertinente aux besoins et à l'évolution de l'appel à projets appelant à renforcer l'accompagnement en suite du diagnostic (accompagnement budgétaire, médiation bailleur, traitement de la non-décence, accompagnement à la mutation de logement, au montage financier des travaux par exemple).



Enjeux / Principes d'actions



○ **la réalisation de visites de contrôle un an après le 1^{er} diagnostic** : il s'agit d'une autre évolution du CLER en 2022. Elles doivent être effectuées auprès d'au moins un quart des ménages ayant fait l'objet d'un diagnostic l'année civile précédente. Elles seront effectuées par un prestataire extérieur, Ulisse Energie.

○ **le coût des petits équipements d'économies d'énergie et d'eau** installés chez les ménages.

Des actions pour lutter contre la précarité énergétique

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Dans le contexte actuel, les habitant-es sont désireux-ses de mieux comprendre leur facture, leur abonnement et la manière dont ils et elles peuvent agir concrètement pour maîtriser leurs consommations d'énergie, tout en ayant un confort thermique satisfaisant.

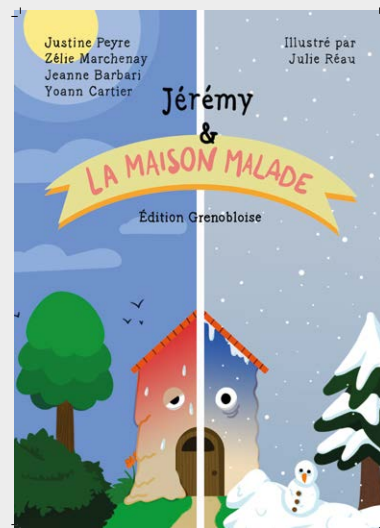
C'est ainsi que depuis deux ans, des ateliers sont animés par une Conseillère du CCAS spécialisée sur la précarité énergétique pour informer et sensibiliser au phénomène. Ludiques et interactifs ces temps d'échanges permettent aux personnes d'apprendre des informations utiles et pratiques autour d'un jeu et dans un cadre convivial.

Les dates et lieux des actions sont à retrouver sur le site de la ville :

www.grenoble.fr/demarche/400/659-service-local-d-information-a-la-maitrise-de-l-energie-slime.htm



JÉRÉMY ET LA MAISON MALADE

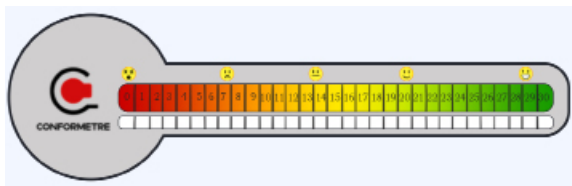


L'objectif de ce livre est d'amorcer un dialogue dans la famille sur le sujet du confort thermique à travers une jolie histoire d'amitié entre deux enfants. Ce premier dialogue pouvant enclencher une discussion entre adultes (voisin-es, ami-es, proches) puis vers le recours aux aides.

Le public cible est donc constitué d'enfants en période d'apprentissage de la lecture (7-9ans) ainsi que de leurs parents. Toute famille, quelle que soit sa situation pourra trouver un intérêt à évaluer sa situation de confort énergétique et avoir des clés pour l'améliorer.

Le livre est disponible sur demande auprès du Pôle Inclusion Financière : 04 76 69 46 26.

LE CONFORMÈTRE



Outil d'auto évaluation de la précarité énergétique créé par un étudiant de l'ENSE3, le conformètre est un moyen très facile d'utilisation qui permet grâce à un système de score d'évaluer si l'utilisateur-riche est en précarité énergétique. Il ou elle peut ensuite être dirigé-e vers le SLIME du CCAS pour qu'un diagnostic sociotechnique soit réalisé.

Cet outil vise la réduction du phénomène de précarité énergétique par une diffusion auprès du plus grand nombre.

Découvrir le conformètre :

<https://form.jotform.com/203362841677056>

PROJET SERVICE CIVIQUE AVEC UNIS-CITÉ

UnisCité

Le CCAS accueille durant 8 mois 4 jeunes en services civiques avec deux objectifs forts :

- mener des actions d'aller-vers les publics pour faire connaître et orienter les ménages les plus précaires vers des dispositifs existants de lutte contre la précarité énergétique.
- former les ménages Grenoblois aux enjeux de la transition énergétique et contribuer à faire évoluer les représentations et les pratiques par des actions collectives et ludiques par et pour les habitant-es.

Les actions 2022 menées par GEG contre la précarité énergétique

La Journée Nationale de Lutte contre la Précarité Énergétique est l'occasion pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la Ville de Grenoble et GEG de mettre en lumière les actions menées. Le Groupe GEG joue un rôle actif en matière d'accompagnement des publics fragiles, et ce, depuis de nombreuses années.

GEG ET LA RAISON D'ÊTRE

En tant qu'énergéticien public local, le Groupe GEG a à cœur de conduire la transition énergétique sur ses territoires et d'assurer ses missions pour une énergie plus proche, plus durable et plus citoyenne. Le Groupe a ainsi décidé d'inscrire dans ses statuts une **Raison d'Être**. L'objectif est de « tracer ensemble la voie d'une énergie solidaire et renouvelable, au cœur des Alpes et dans les territoires ».

L'un des principaux engagements de GEG est de lutter contre la précarité énergétique, dont les leviers sont :

- Accueillir et accompagner les populations fragiles : agence recouvrement, Conseillère en Économie Sociale Familiale du CCAS de

Grenoble qui réalise une permanence tous les lundis (cette fréquence est appliquée depuis mai 2022, contre une fois tous les 15 jours auparavant).

- Soutenir les associations à vocation sociale (CCAS, Un Toit pour Tous, etc.).
- Faciliter l'accès aux droits
- Orienter vers les partenaires qui accompagnent les ménages dans leurs démarches administratives
- Proposer le chèque énergie
- Maintenir aux client-es de bonne foi la fourniture de gaz et d'électricité, et ce même hors trêve hivernale

GEG ET LE PÔLE ÉNERGIE SOLIDAIRE

GEG dispose d'un Pôle Energie Solidaire au sein de son Département Recouvrement et Contentieux. Les conseiller-es GEG dédiés-es au Pôle Energie Solidaire accompagnent, conseillent et prennent le temps de recevoir toutes les personnes en difficultés, afin de trouver les meilleures solutions possibles. L'objectif de ce Pôle est de :

- Repérer les foyers en difficulté
- Agir en amont
- Élargir la cible des ayants droit

GEG ET LES PARTENARIATS SOLIDAIRES

GEG est le partenaire de longue date de nombreux associations et organismes et solidaires locaux, parmi lesquels, outre le CCAS de la Ville de Grenoble, on compte notamment :

- Le Conseil Départemental Isère/FSL
- Le PIMMS de Grenoble
- Un Toit pour Tous
- La Régie de Quartier Grenoble Villeneuve
- La Chaire précarité HOPE

GEG ET LE CHÈQUE ÉNERGIE

Afin d'accompagner les ménages à revenus modestes et lutter contre la précarité énergétique, l'État a mis en place le chèque énergie. Son but : aider les plus démunis-es à payer les factures énergétiques de leur logement (électricité et/ou gaz, eau...)

En 2022, le montant du Chèque Énergie varie entre 48 € et 277 €. Dans le contexte actuel de crise énergétique, l'Etat a décidé qu'un chèque exceptionnel supplémentaire serait envoyé au début des mois de décembre 2021 et 2022. Le chèque exceptionnel de décembre 2022 concernera deux fois plus de ménages que le Chèque énergie habituel.

En 2021, les conseiller-es recouvrement de GEG ont accueilli plus de 3 700 client-es uniques, en agence, lors de plus 16 000 rendez-vous individuels.

Dans le cadre du partenariat entre GEG et le CCAS de la Ville de Grenoble, une conseillère du CCAS en économie sociale et familiale est présente dans les locaux de GEG tous les lundis, depuis mai 2022 (une fois tous les 15 jours auparavant). Au 31 octobre 2022, elle avait réalisé 29 permanences, proposé 145 rendez-vous pour 85 réalisés, et reçu 45 personnes différentes.

Au titre de ces partenariats, un conseiller en énergie solidaire intervient toute l'année au sein de ces associations afin d'animer des ateliers sur la précarité énergétique auprès des habitant-es.

Le conseiller en énergie solidaire travaille en lien étroit avec la conseillère en économie sociale et familiale. 130 client-es ont ainsi été orientés-es vers le CCAS.

À Grenoble, on compte environ 20 000 bénéficiaires du Chèque Énergie. Au 31 octobre 2022, GEG avait traité 27 696 chèques, dont 21 410 en direct avec les conseiller-es GEG et 6 286 en ligne, via le site de l'ASP.

60 % des personnes reçues au Pôle Inclusion Financière du CCAS bénéficient du chèque énergie. Les conseillères en économie sociale et familiale peuvent étudier l'éligibilité des personnes et réaliser des recours si nécessaire.

GEG ET LE CCAS

Depuis 2009, GEG et le CCAS de Grenoble collaborent pour aider les ménages en précarité financière et énergétique au travers des aides financières, de l'information sur l'accès aux droits, de la sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ainsi que de l'accompagnement budgétaire.

Les objectifs poursuivis à travers la convention sont les suivants :

- contribuer à la solvabilité des ménages par l'octroi d'aides financières
- réduire les impayés par une collaboration entre le service recouvrement de GEG et le Point Conseil Budget du CCAS

- lutter contre la précarité énergétique par la mise en œuvre d'un SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie.

Le CCAS réalise des actions collectives qui permettent d'expliquer le fonctionnement des factures, de présenter le lien avec GEG et d'informer et conseiller en maîtrise de l'énergie.

Chaque année, des temps sont prévus entre le service recouvrement et le PIF pour aborder des thématiques communes (le surendettement) et favoriser la collaboration.

QUELQUES CHIFFRES

370

orientations réalisées
par le service
recouvrement et le
conseiller énergie
solidaire

au 15 novembre 2022

30 %

des personnes
orientées sont déjà
connues du Point
Conseil Budget

80 %

des demandes
concernent la précarité
énergétique

ET

20 %

des demandes
concernent le Point
Conseil Budget

CONTACTS PRESSE

CCAS DE GRENOBLE

Service Presse Ville de Grenoble

Tél. 04 76 76 39 21 / 04 76 76 11 42

presse@grenoble.fr

GEG

Corinne Caponni - Tél. 06 69 29 35 30

ou Justine Remot - Tél. 06 69 29 35 30

presse@geg.fr